



Courcelles-lès-Lens
#C2Lmaville

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I. AVANT-PROPOS | 3 |
| II. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL | 4 |
| 1. Section de fonctionnement..... | 4 |
| 2. Section d'investissement :..... | 5 |
| III. SECTION DE FONCTIONNEMENT | 6 |
| 1. RECETTES..... | 6 |
| 2. DÉPENSES..... | 10 |
| IV. SECTION D'INVESTISSEMENT | 12 |
| 1. RECETTES..... | 12 |
| 2. DÉPENSES..... | 13 |
| 3. ORGANISATION..... | 14 |

I. AVANT-PROPOS

La préparation du budget 2025 s'est déroulée dans un contexte national incertain. Le projet de loi de finances 2025, présenté tardivement en raison du calendrier électoral et de la nomination repoussée du gouvernement, prévoit une série de mesures pénalisant les finances locales.

Pour la ville de Courcelles-lès-Lens, l'impact direct est mineur mais plus conséquent compte non tenu de l'impact indirect sur des financements d'autres partenaires (Région, Département, Métropole) ou de l'État (fonds vert, DSIL...).

Tout cela nous conduit à adopter une approche à la fois prudentielle et volontariste.

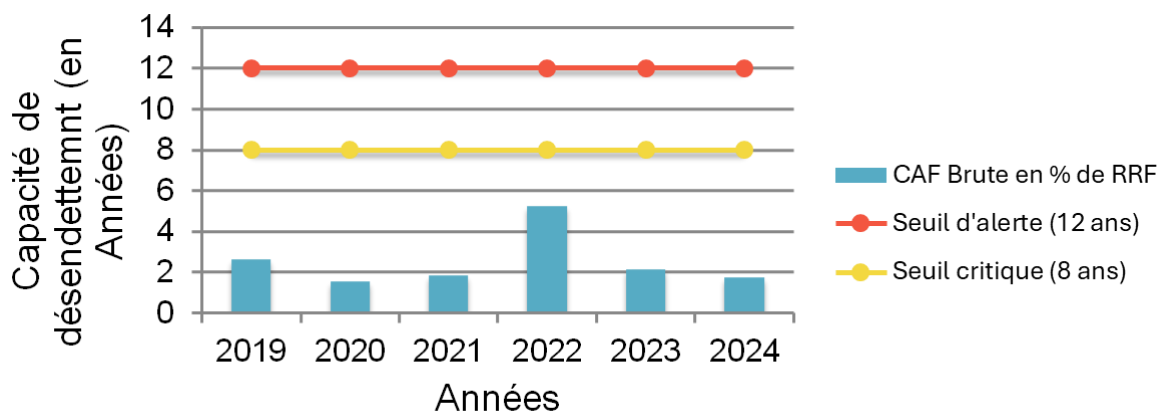
Prudentielle, pour faire en sorte que les finances de la commune restent saines et solides comme elles le sont aujourd'hui ; **volontariste**, pour continuer de réparer notre commune et tenir le cap pour que la qualité des services publics que nous nous sommes fixés dans ce mandat soit au rendez-vous.

Sur le plan budgétaire, le choix a été fait d'intégrer dans notre équation, par souci de prudence de sincérité, des estimations compte tenu de la publication tardive du montant des dotations.

Les décisions modificatives budgétaires permettront d'intégrer en cours d'année d'éventuelles corrections, à la hausse ou à la baisse.

La Ville de Courcelles les Lens dispose de finances saines et solides.

Notre dette est maîtrisée : nous l'avons réduite de 2.6 millions d'euros à 1.2 millions d'euros. Notre capacité de remboursement de la dette restera très inférieure aux seuils de vigilance et d'alerte (12 et 15 ans) puisqu'il se situe à 1 an et 9 mois.



Comme depuis 2020, les taux des impôts locaux décidés par la Ville n'augmenteront pas cette année. Quant à l'investissement, il se situe à 17 M € depuis le début du mandat.

Cette gestion saine des finances de la Ville de Courcelles-lès-Lens nous permet de faire face, comme nous l'avons fait face aux crises de ce mandat : Covid, guerre en Ukraine, inflation.

Notre CAF brute augmente contrairement à la tendance générale de la plupart des communes Françaises (-7,8%), elle s'établit à 855 K€ pour l'année 2024 et représente 11 % des recettes réelles de fonctionnement.

Malgré la situation nationale inquiétante et incertaines, nous faisons pour 2025 le choix volontariste de continuer d'agir en cohérence avec les orientations politiques pour lesquelles nous avons été élus : la rénovation et mise aux normes de nos équipements, la qualité de vie de notre commune, le rayonnement et l'attractivité de Courcelles-lès-Lens.

Inventaire synthétique des priorités d'équipements 2025 :

- Solde (administratif et financier) des dossiers et chantiers :
 - Rue Louis Blanc
 - Rénovation énergétique de la salle des Sports
 - Création d'un terrain synthétique

- 1^{ère} phase du projet d'aménagement de la Gare d'Eau
- Lancement du projet d'aménagement du Parc Urbain par phase de 2025 à 2027
- Lancement du Contrat de Performance Énergétique pour la rénovation et modernisation de l'éclairage publique pour un passage en full LED sur 3 ans
- Lancement du chantier de rénovation et extension du Foyer Gardin (2025 – 2026)
- Phase I des travaux d'aménagement, d'agrandissement et d'aménagement paysager du cimetière
- Chantier de travaux pour la création d'un espace de Loisirs au quartier de La Marlière
- Enveloppe reconduite pour l'entretien et la rénovation des voiries et des trottoirs sera reconduite.

Tenir le cap de nos priorités en nous appuyant sur des finances saines et solides : tel est l'esprit qui, malgré toutes les incertitudes, a présidé à l'élaboration de ce budget.

II. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | DÉPENSES | RECETTES |
| Mouvements réels | 7 303 967,29 € | 11 817 787,59 € | 11 069 883,50 € | 10 027 994,07 € |
| Mouvements d'ordre | 1 104 306,00 € | 62 416,57 € | 62 416,57 € | 1 104 306,00 € |
| TOTAL | 8 408 273,29 € | 11 880 204,16 € | 11 132 300,07 € | 11 132 300,07 € |

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Les dépenses réelles sont d'un montant 7.303.967,29€ auxquelles s'ajoutent les dépenses d'ordre 1.104.306€ en dépenses d'ordre.

Les opérations d'ordre se composent du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 863.231,78€ (en diminution 1.800.875,28€ par rapport au projet initial qui constitue une réserve éventuelle en fonction du versement des subventions octroyées versus le niveau de mobilisation de l'emprunt) et les dotations aux amortissements pour un montant de 241.074,22€ (042)

Le montant total : 8.408.273,29 €

Recettes

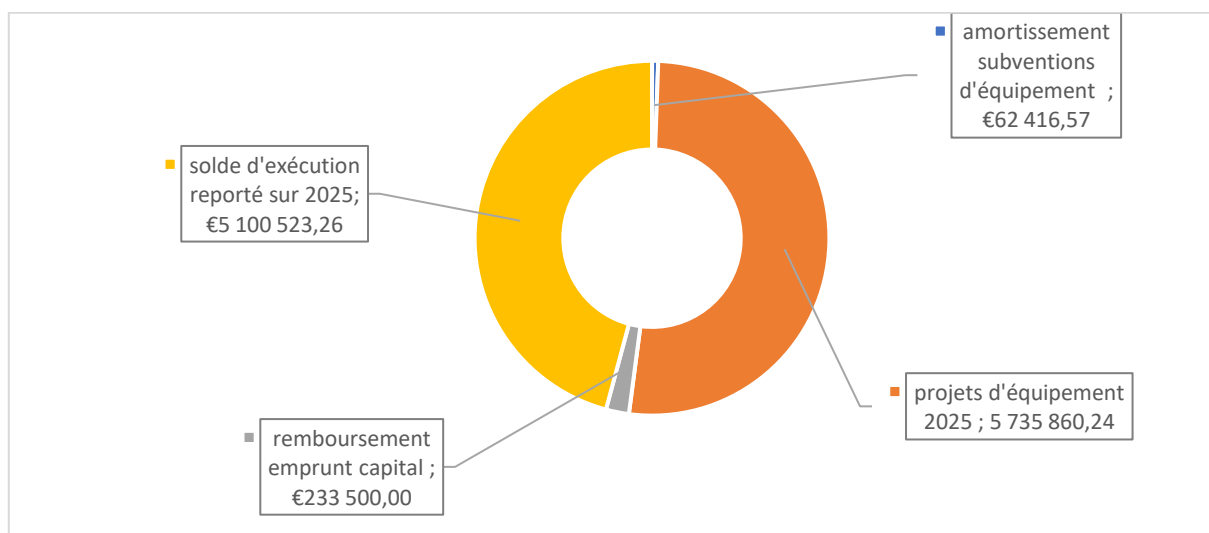
Les recettes réelles se décomposent ainsi : 7.951.504,15€ de recettes de gestion et de 3.866.204,40€ de résultat reporté soit 11.817.787,59 €

Les recettes d'ordre d'un montant 62.416,57 € concerne l'amortissement des subventions d'équipements (042)

Le montant total : 11.880.204,16€ présenté en suréquilibre (en conformité aux articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

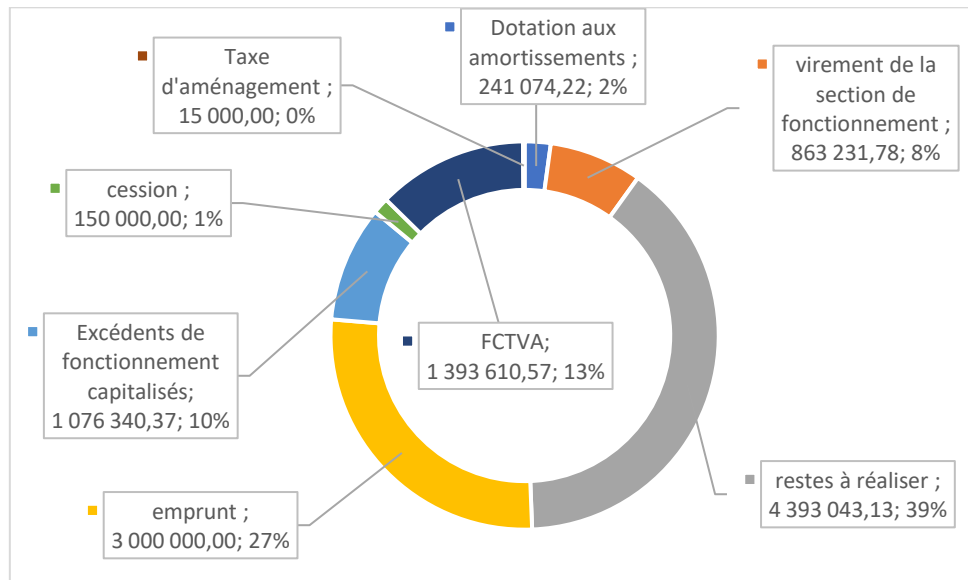


Le montant des dépenses réelles se compose : des d'équipement d'un montant de 5.735.860,24€, des dépenses financières d'un montant de 233.500,00 € et du solde d'exécution reporté d'un montant de 5.100 523.26 €. (En correction après enregistrement des dernières opérations du CFU)

L'opération d'ordre concerne l'amortissement des subventions d'équipements (Chap. 040) pour un montant de 62.416,57 €

Le montant total des dépenses d'investissement : 11.132.300,07 €

Recettes



Les opérations réelles se composent de l'emprunt 3.000.000 € et des recettes financières 2.632.204,18€ ainsi que du montant des restes à réaliser 4.393.043,13€ pour un montant total de 10.027.994,07€

Les opérations d'ordre correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements 241.074,22€ et le virement à la section de fonctionnement 863.231,78€ pour un montant total de 1.104.306,00€

Le montant total des recettes d'investissement : 11.132.300,07€

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES

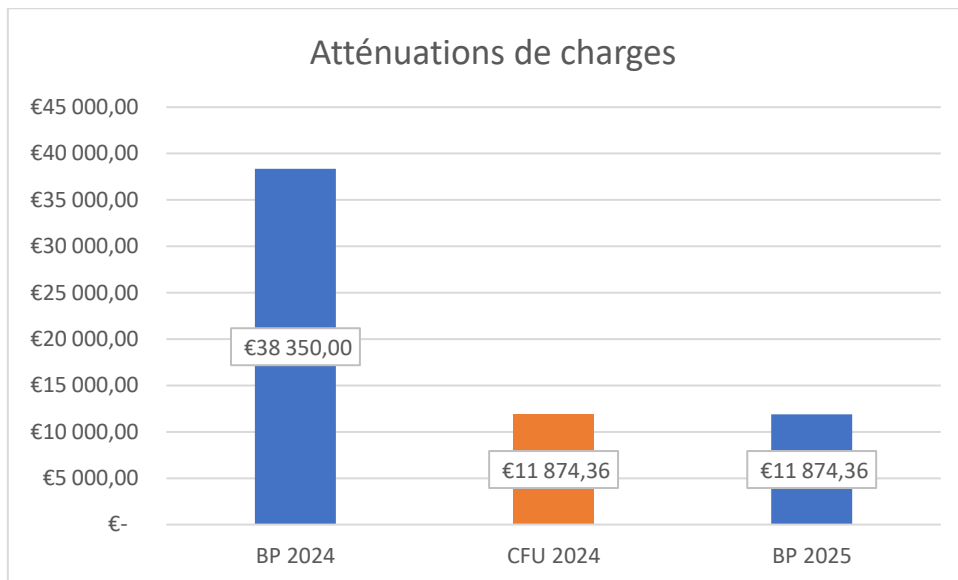
Les recettes de fonctionnement prévues par la commune au BP 2025 s'élèvent à 11.904.808,29€ en diminution de 8.66% par rapport au BP 2024 en raison de la diminution des résultats reportés (3.9 M€ en 2025 - 4.9 M€ en 2024).

La différence s'explique par le besoin de financement de la section d'investissement couverte par les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Chapitre 013 atténuations de charges

Les atténuations de charges qui concernent principalement le remboursement sur rémunération du personnel sont en diminution de 26 K€ par rapport au BP 2024.

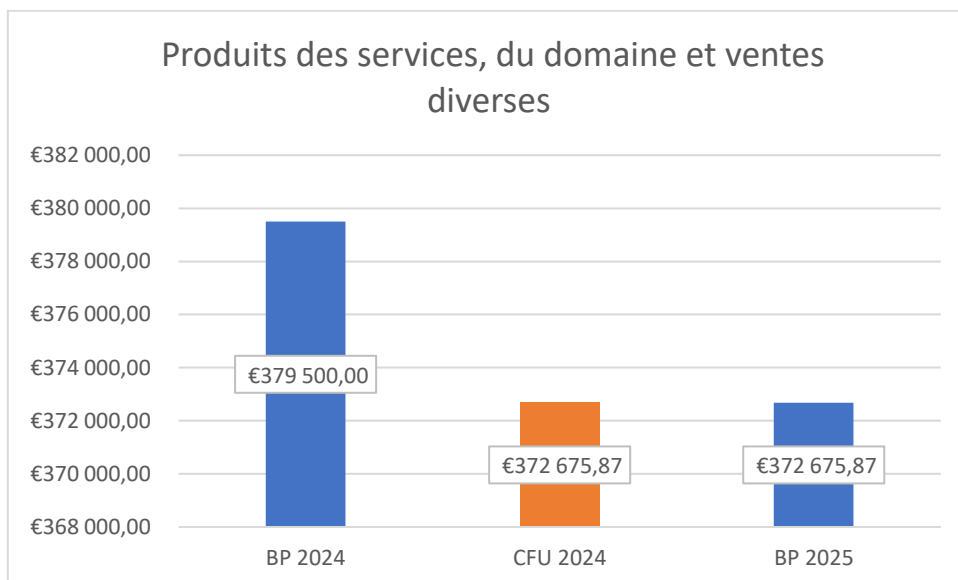
Ce chapitre sera appelé à augmenter en cours d'exercice en fonction de la diminution du chapitre 75.



Chapitre 70 Produits des services du domaine et des ventes

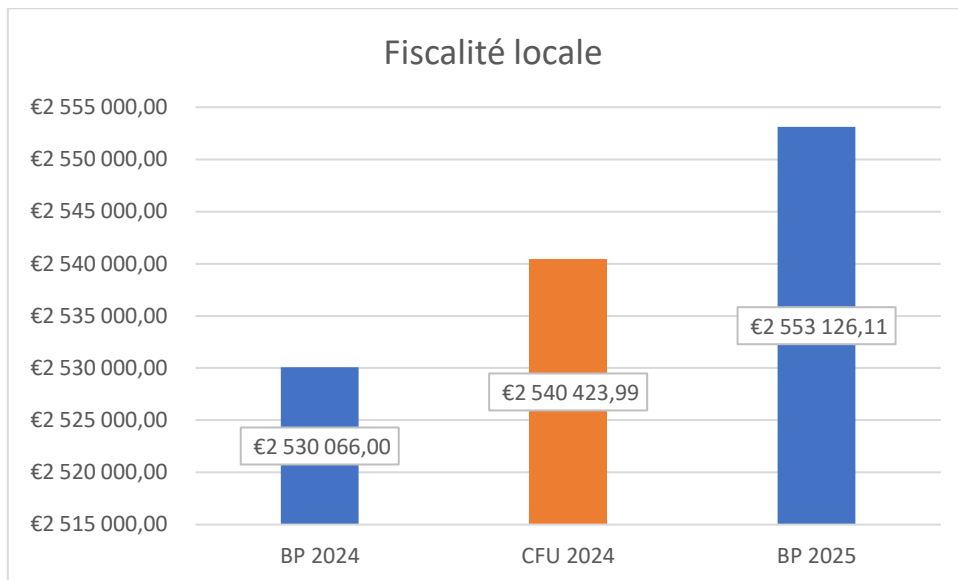
Les produits sont en diminution de 2 % soit 6 K€ par rapport au BP 2024.

Aucune révision des tarifs existants du domaine ou des services n'est envisagée, nous proposons le maintien de ce chapitre au niveau du CFU 2024.



Chapitre 73 fiscalité locale

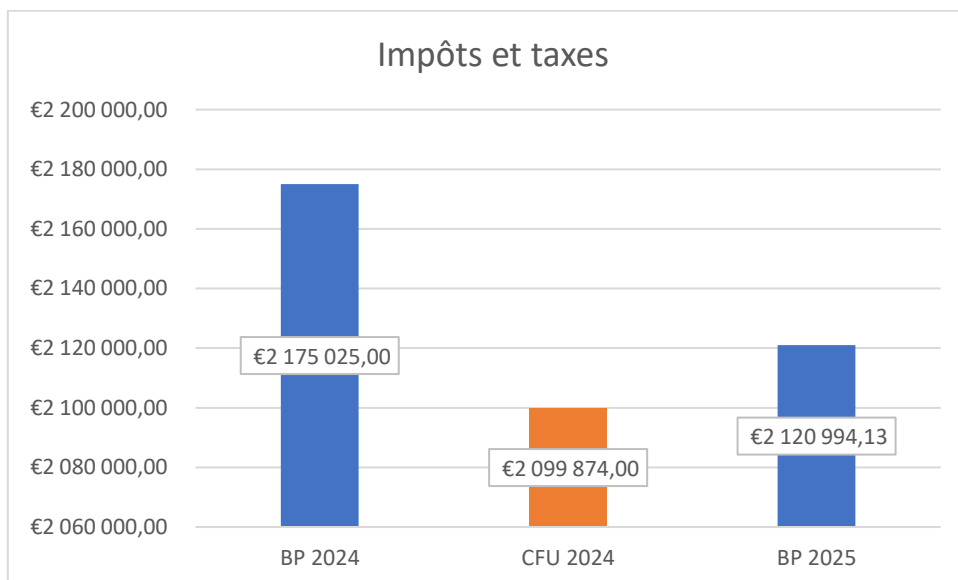
La fiscalité locale est prévue en légère augmentation de 0,90 % de BP à BP soit 23 K€. Compte tenu de la stabilité des composantes de ce chapitre, nous proposons une augmentation de ce chapitre de 0,5% par rapport au CFU soit 12 K€.



Chapitre 731 Les impôts et taxes

Les impôts et taxes ont diminué de 2.55 % soit 54 K€ €.

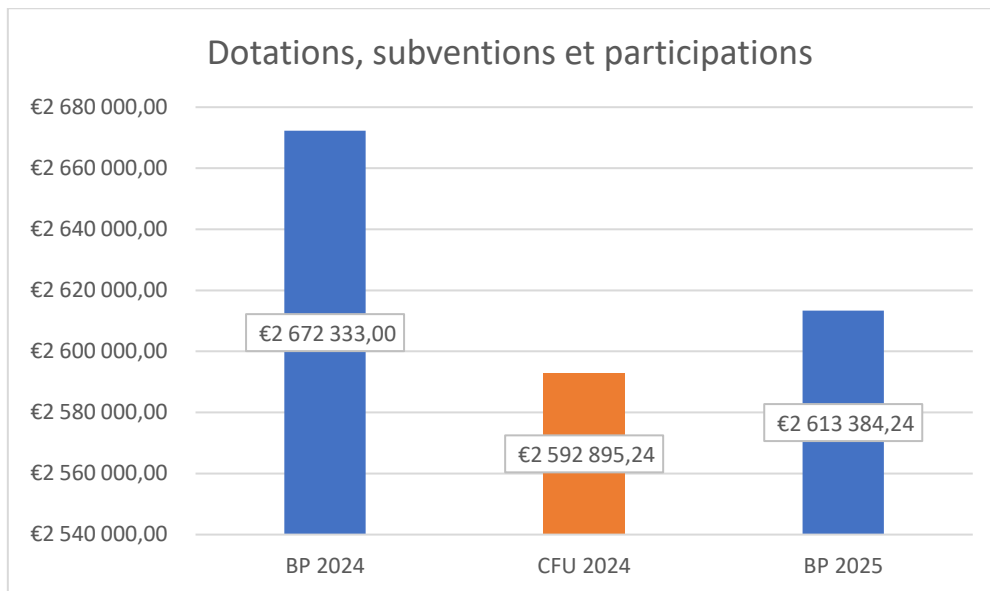
Une légère augmentation du produit prévisionnel des impôts directs locaux, permet de situer une progression d'1% soit 21 K€ du montant de ce chapitre.



Chapitre 74 Dotations et participations

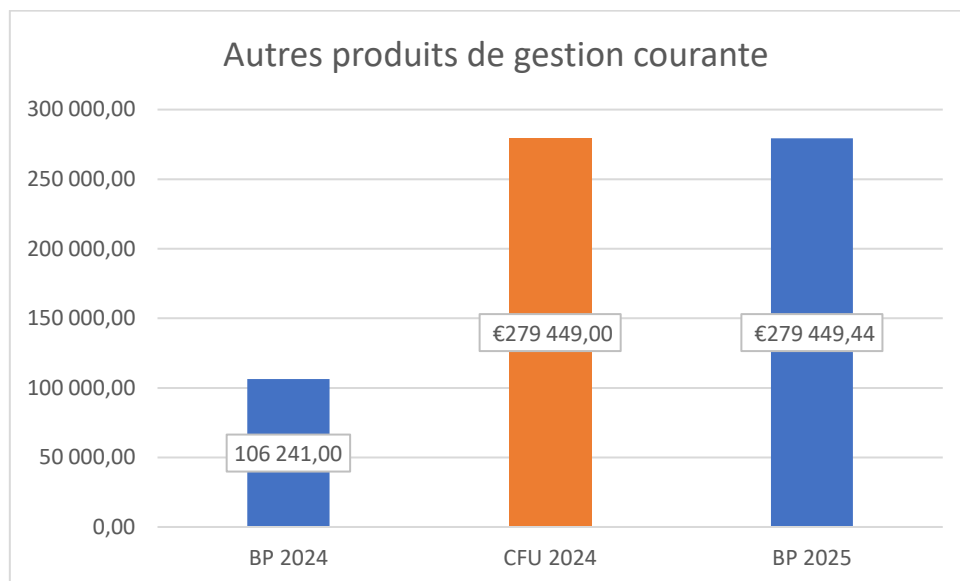
La publication des montants des dotations ayant eu lieu le 31 mars, la prise en compte de l'évolution de leurs montants par rapport au report des montants des dotations 2024 devenait une nécessité.

Ce chapitre est prévu en diminution de 2,26% soit 50K€ par rapport au BP 2024 mais en augmentation légère 0,78% par rapport au CFU soit 20K€.



Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Ce chapitre augmente de 62% de BP à BP soit 171 K€ mais reste stable par rapport au CFU. Ce chapitre enregistrera une diminution en cours d'année au profit du chapitre 013



Chapitre 76 produits financiers

Un produit financier résiduel d'un montant de 79,04€ est inscrit au BP.

Chapitre 042 Opérations ordre transfert entre sections

Un montant de 62 416,57 € concerne l'amortissement des subventions d'équipements

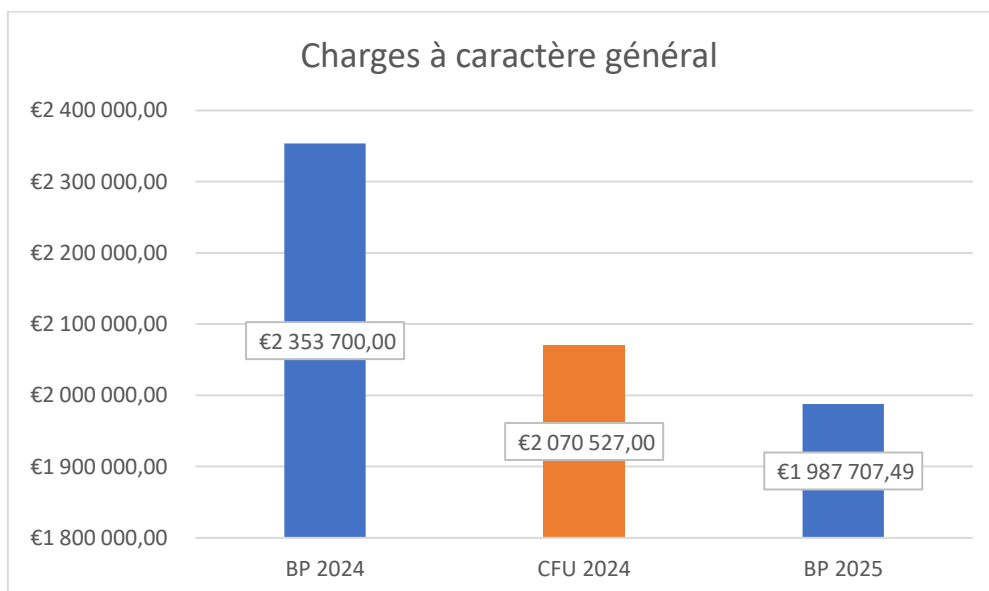
2. DÉPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général

Ce chapitre diminue fortement -18,44% de BP à BP soit 365 K€.

Il diminue également du CFU au BP – 4,1 % soit 82 K€.

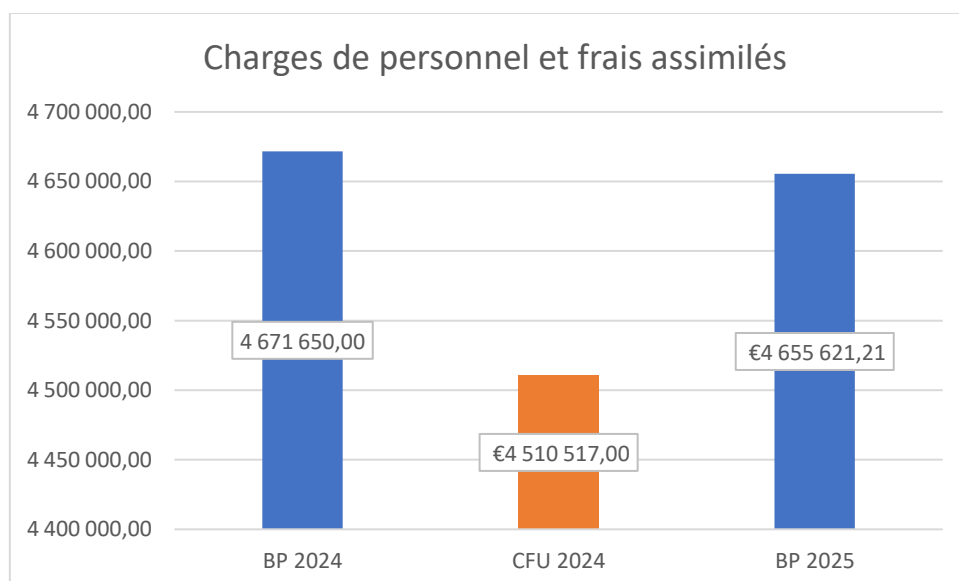
Sa diminution est conforme aux orientations budgétaires et préserve les dépenses d'interventions, de tiers et d'achats qui permettent aux services d'utiliser des moyens de leurs actions.



Le chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre diminue de 0.34% de BP à BP.

Toutefois il augmente de 3.12% % soit 145 K€ du CFU au BP 2025 afin d'absorber l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et le coût annuel du glissement vieillesse technicité (GVT) mais également des variables afférentes au recrutement des personnels saisonniers.



Le chapitre 014 Atténuations de produits

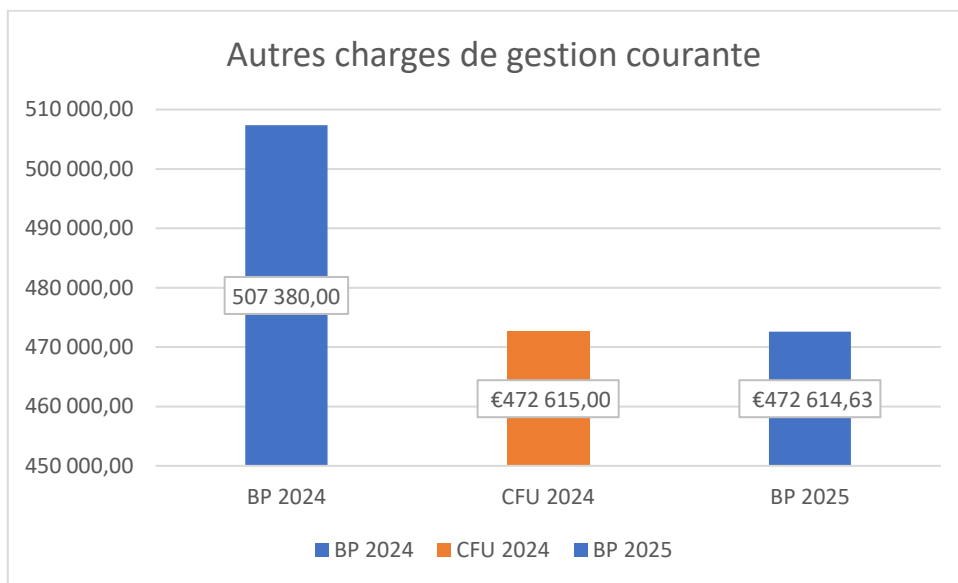
Ce chapitre qui concerne le reversement à la CAHC de la fiscalité pour un montant estimé à 30 000 € en diminution de 6,3 % par rapport au BP 2024 soit 1 900 €.

Toutefois ce chapitre augment par rapport au CFU de 22% soit 6700 €.

Le chapitre 65 Autres charges de gestion

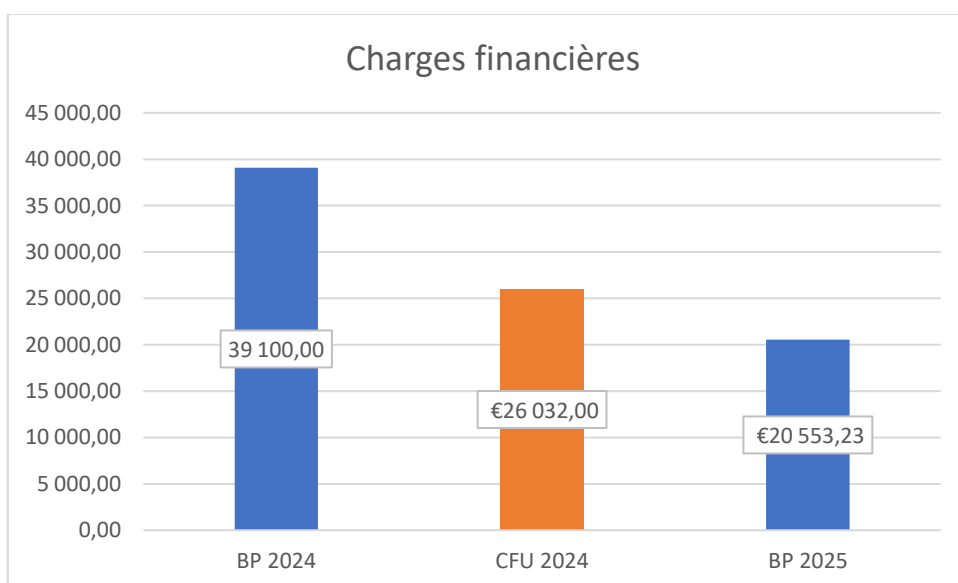
Ce chapitre augmente de 6% soit 32 K€ de BP à BP.

Il progresse également de 6% par rapport au CFU soit 66 K€ préserve ainsi les financements au même niveau des associations, des bourses et le rattrapage de la subvention du CCAS.



Le chapitre 66 les charges financières

Les charges financières diminuent de 90% soit 18 K€ de BP à BP et de 5 K€ du CFU au BP 2025.



Chapitre 68 Provision pour compte épargne temps

L'instruction comptable M57, applicable aux Communes et aux établissements publics repose, entre autres, sur les principes de prudence qui invite à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. Ces principes trouvent notamment leur application dans le mécanisme des provisions qui permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien d'étaler une charge exceptionnelle. Le montant de la provision est de 75 500 €

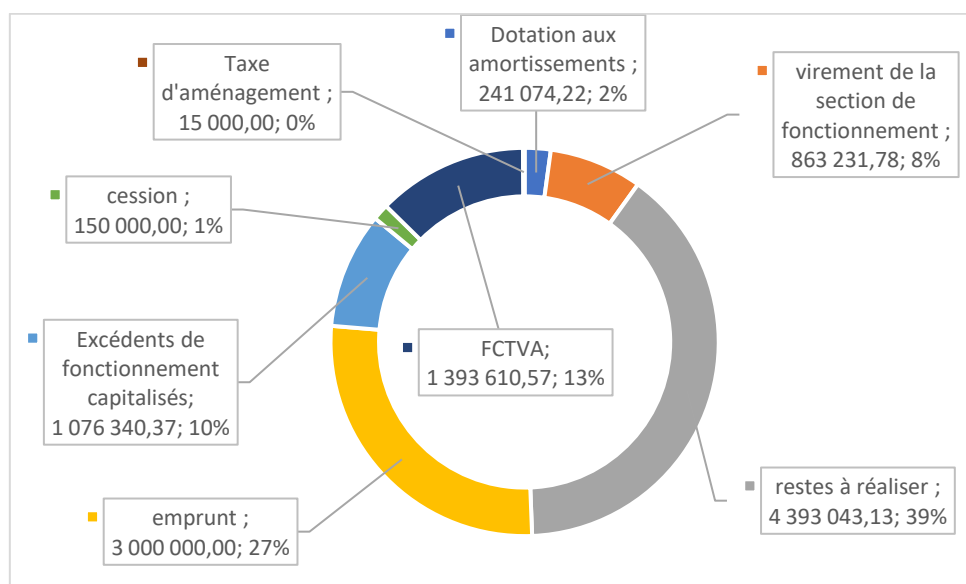
Chapitre 042 Opération d'ordre transfert entre sections

Il s'agit des dotations aux amortissements d'un montant de 241.074,22 €

Pour rappel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant 863.231,78 €

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RECETTES



Le chapitre 024 cession

Il s'agit d'une vente d'immeuble pour un montant de 150 000 €

Le chapitre 10 dotations fonds divers composés du FCTVA (1.393.610,57€) et le la taxe d'aménagement (15.000€) pour un montant total de 1.408.610.57 €

Pour rappel :

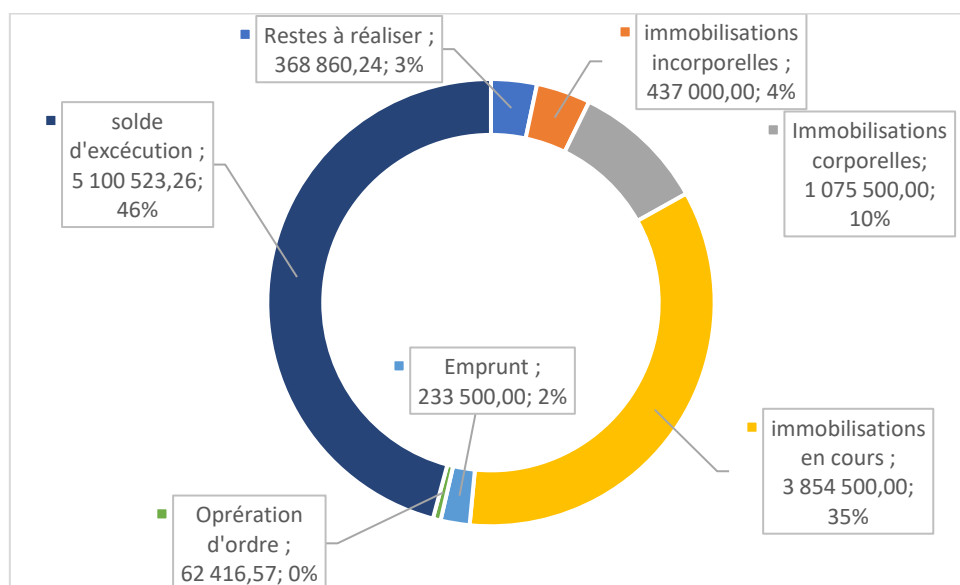
- Le 1068 : les excédents de fonctionnement capitalisés 1.076.340,37€ qui couvrent le résultat déficitaire de la section d'investissement de l'année n-1
- Les restes à réaliser pour un montant de 4.393.043,13€

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Chapitre 040 opérations d'ordre transfert entre sections pour un montant de 241.074,22 € correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements du chapitre 042.

Pour un montant total de : 11.132.300,07€

2. DÉPENSES



Dépenses réelles

Le montant du **chapitre 20 immobilisations incorporelles** (études) est : 437 000 €

Le montant du **chapitre 21 immobilisations corporelles** (acquisitions) est : 1 075 500 €

Le montant du **chapitre 23 immobilisations en cours** (travaux) est : 3.854.500 €

Le remboursement du capital d'emprunt **chapitre 16** est : 233.500 €

Les restes à réaliser : 368.860,24€

L'opération d'ordre 040 transfert entre sections concerne l'amortissement des subventions : 62 416.57€

Pour rappel :

Le solde d'exécution qui est le déficit de la section d'investissement est de : 5 100 523,26€

Pour un montant total de : 11.132.300,07€

3. ORGANISATION

Les dépenses des chapitres 20,21,23 sont organisées en opérations et proposées au vote suivant l'annexe III A2.1 que résume la liste ci-dessous :

| N° OPÉRATION | LIBELLÉ | PROPOSITIONS |
|---------------|--|---------------------|
| 250 (AP – CP) | Rue louis blanc | 70 000 € |
| 256 | École Paul Sion | 150 000€ |
| 257 | Vidéo surveillance | 15 000 € |
| 265 (AP – CP) | Gare d'eau | 75 000 € |
| 272 | Nouvelle médiathèque | 30 000 € |
| 276 | Voiries | 220 000 € |
| 277 (AP – CP) | Éclairage public | 250 000 € |
| 279 (AP – CP) | Cimetière | 350 000 € |
| 282 (AP – CP) | Cosec et salles | 1 110 000 € |
| 284 (AP – CP) | Foyer GARDIN | 350 000 € |
| 284 (AP – CP) | Stade Jean MEYNCKENS | 420 000 € |
| 292 | Police Municipale | 3 000 € |
| 305 | Matériel fêtes et cérémonies | 5 000 € |
| 306 | Équipement des services culturels | 3 000 € |
| 307 | Équipement des services administratifs | 3 000 € |
| 308 | Plan dématérialisation informatique | 50 000 € |
| 309 | Services éducatifs et sportifs | 3 000 € |
| 310 | Défense incendie | 10 000 € |
| 312 | Parc automobile | 60 000 € |
| 313 | Équipement service technique | 25 000 € |
| 314 | Entretien et hygiène bâtiments | 15 000 € |
| 316 | Aménagement urbain paysager | 200 000 € |
| 317 | Aménagement de proximité | 10 000 € |
| 318 | Sécurité routière | 15 000 € |
| 319 | Entretiens et équipement général | 150 000 € |
| 320 | Transition énergétique | 15 000 € |
| 321 (AP – CP) | Requalification centre-ville | 650 000 € |
| 322 (AP – CP) | Parc urbain espèces loisirs | 1 100 000 € |
| 324 | Fonds travaux urbains | 10 000 € |
| Total | | 5 367 000,0€ |

Certaines opérations sont organisées an Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement font l'objet d'une délibération.

Fin du rapport